

31-09 Services

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 719 rue Albert Camus - 31190 AUTERIVE
RCS TOULOUSE 825 095 995

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six Novembre,
A 14 heures,

Les associées de la société 31-09 Services, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 3000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présentes :

- La Société 31-09 Services Pro, représentée par sa gérante, Madame My-Hanh NGO, titulaire de 2 850 parts sociales en pleine propriété,
- Madame My-Hanh NGO, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété,

seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame My-Hanh NGO, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- En vertu de la loi 2018-727 du 10 août 2018 relative à la dispense du rapport de gestion pour les petites entreprises, décide de modifier les articles 23 et 24 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 719 Rue Albert Camus, 31190, AUTERIVE au 33 route d'Espagne – 31190 AUTERIVE, et ce à compter du 1^{er} novembre 2025,

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 33 route d'Espagne – 31190 AUTERIVE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale en vertu de la loi 2018-727 du 10 août 2018 relative à la dispense du rapport de gestion pour les petites entreprises, décide de modifier les articles 23 et 24 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 23 – DROIT DE COMMUNICATION, D'INFORMATION ET DE CONTROLE DES ASSOCIÉS

Le ou les Gérants doivent adresser aux associés, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes d'un exercice social, les comptes annuels, le texte des résolutions proposées et, le cas échéant, le rapport de gestion et le rapport du ou des Commissaires aux comptes.

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 24 – COMPTES SOCIAUX

[...]

Lorsque la Société est une petite entreprise au sens des articles L. 123-16 et D. 123-200, 2° du Code de commerce, elle est dispensée de l'obligation d'établir un rapport sur la gestion de la Société pendant l'exercice écoulé.

[...]

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

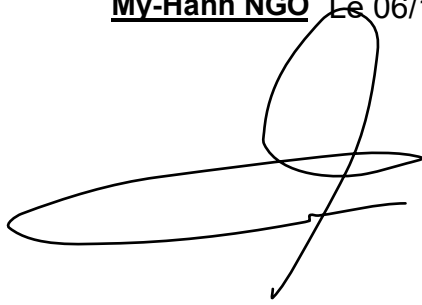
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associées

My-Hanh NGO Le 06/11/2025



La Société 39-01 Services Pro
Représentée par My-Hanh NGO

Le 06/11/2025

axéo services
Particuliers & Professionnels
SARL 39-01 Services Pro
719 rue Albert Camus
34190 Auterive
Tél : 05 61 94 05 87
auterive@axeoservices.com
RCS Toulouse 824 668 651 - Capital : 7 000 €
N° TVA intra : FR 13 824 668 651